

DIMENSIONS & PERSPECTIVES



Nouvelle législature

La FMB établit ses priorités politiques pour les années à venir

Plan localisé de quartier « Acacias 1 »

Un projet crucial pour l'avenir de Genève

Transition énergétique, fiscalité

Les entreprises concernées par les enjeux en votation le 18 juin prochain

Editorial



Frédéric GROS
Vice-Président FMB

L'exercice de la démocratie directe à la sauce helvétique ne cesse d'étonner nos voisins, même s'il nous semble très naturel, voire parfois lassant à force de répétition, comme en témoigne l'abstentionnisme toujours trop important.

Cela étant et n'en déplaise à certains mauvais perdants, les résultats qui sortent des urnes sont les nôtres, nous citoyennes et citoyens de notre commune, de notre canton, de notre pays.

Les élections genevoises qui viennent de se dérouler s'inscrivent pleinement dans ce cadre.

Sur le plan législatif, la FMB se réjouit que 9 personnes qu'elle soutenait aient été élues au Grand Conseil. Cela garantira la poursuite d'échanges de qualité, dans le cadre de la défense professionnelle qui nous anime depuis de nombreuses années.

La FMB se réjouit par ailleurs d'ores et déjà de travailler avec les autorités cantonales nouvellement élues, qui auront pour première tâche de reléguer aux oubliettes la dernière législature, certes marquée par des événements violents et imprévisibles qu'il a fallu gérer dans l'urgence, mais portant surtout le sceau de l'absence de concertation, du manque de dialogue, de l'incapacité de convaincre, de l'imposition de solutions toutes faites, souvent mal conçues, mal perçues, combattues. La composition de certaines commissions officielles, dont la consultation est impérative,



est là pour le rappeler: dans notre système politique, gouverner avec ses seuls alliés, ce n'est pas gouverner. Nous espérons vivement que ces commissions seront rééquilibrées, comme premier gage d'un Conseil d'État reconnaissant ses erreurs passées. Il faudra aussi un dialogue plus apaisé avec les entreprises, par exemple dans le cadre de leur (re)localisation. Le cas du PAV et des échanges avec la FTI est emblématique à ce titre.

Mais la démocratie directe revient vite: le 18 juin, des votations cruciales nous attendent avec une loi fédérale sur la protection du climat qui offre le cadre vers une transition énergétique acceptable et réaliste, des objets fiscaux qui doivent être l'occasion de redire notre attachement à une fiscalité juste, mesurée, réfléchie et non pas confiscatoire, et enfin un projet de développement de la ville en ville (PLQ « Acacias I ») qui doit permettre le renouvellement urbain et l'augmentation des possibilités de logement pour nos concitoyens, jeunes, moins jeunes, travailleurs, retraités.

Nous n'avons pas fini de glisser des bulletins de vote dans l'urne et c'est très bien ainsi!

Législature 2023-2028 : priorités pour l'industrie de la construction

Dans la perspective des élections cantonales 2023, la FMB a élaboré un véritable programme de législature, processus itératif validé par son Comité, puis l'a présenté à la plupart des partis politiques rencontrés à cette occasion.

Ce document se concentre sur 10 thèmes essentiels qui sont ici passés en revue. À leur lecture, vous constaterez qu'ils s'inscrivent pleinement dans les préoccupations des entreprises et artisans du secteur, tout en proposant des solutions pragmatiques, raisonnées et cohérentes, loin de la démagogie et du dogmatisme qui ont souvent animé les débats politiques ces dernières années. Une synthèse vous est proposée dans cet article, en vous renvoyant pour le surplus à notre site Internet qui vous permet de prendre connaissance du document complet.

Aménagement du territoire (terrains constructibles, logement, infrastructures, zones industrielles)

La densification du bâti est nécessaire au vu des contraintes du territoire cantonal. Le message doit être plus positif, notamment en mettant les habitants des nouveaux quartiers - heureux et bien logés - au centre des préoccupations. Il s'agit aussi de faire preuve à ce titre de courage politique et de volontarisme, tout en rappelant la nécessité d'une politique d'aménagement de rang réellement cantonal, voire régional, plutôt qu'à l'échelle de la commune. Pour l'avenir, il est important d'obtenir de la part de la Confédération une révision des règles idoines afin de pouvoir compter sur davantage de terrains constructibles. En parallèle, il s'agit aussi de promouvoir la démolition-reconstruction, en acceptant que l'on ne peut pas tout sanctifier, la protection du patrimoine devant se concentrer sur certains objets, lorsque cela se justifie.

En matière d'infrastructures, la FMB s'engage pour que Genève et sa région soient dotés des capacités nécessaires à l'accompagnement du développement économique et démographique.

S'agissant enfin des zones d'activités, il est essentiel de conserver des capacités de production industrielle couvrant un large spectre d'activités. Si l'on perd des capacités de production industrielle, l'on perd toute la chaîne de valeur produite (testage des matériaux, etc.). En parallèle, privilégier certaines industries ou activités perçues comme plus «vertueuses» du point de vue climatique et environnemental, notamment lors des installations dans les zones industrielles, n'est pas acceptable car cela ne mènera au final qu'à des délocalisations d'activités, soit le contraire de l'objectif affiché de renforcement de l'économie locale.

Marchés publics

Genève doit rapidement adhérer à l'AIMP révisé, qui permettra de mettre un terme à l'ultra-valorisation du prix au détriment d'autres critères et au «Geneva finish» qui déroule le tapis rouge aux prestataires extérieurs.

L'enjeu est triple :

- Associer les partenaires sociaux au processus ;
- Concrétiser l'exigence du respect des conditions sociales du lieu du chantier ;
- Éviter les dérives en matière de critères d'adjudication étrangers au marché (notamment dans les domaines du développement durable, des aspects sociaux, etc.).

Mobilité

Il s'agit de maintenir absolument l'accessibilité des entreprises au centre-ville, leur stationnement à proximité des lieux de travail, la fluidité, des solutions pour l'approvisionnement des zones industrielles. Concernant le trafic pendulaire, s'il ne doit pas être favorisé, sa stigmatisation systématique est absurde, surtout quand l'absence d'alternative crédible le rend indispensable. Il faut certes encourager le report modal quand cela est possible mais ne pas décourager ou pénaliser le trafic pendulaire en tant que tel est essentiel. On parle ici de la main-d'œuvre des entreprises.

Les entreprises sont aussi prêtes à jouer le jeu de l'apaisement, de la modération, de l'arbitrage entre différents modes de transport. Une politique pour répondre aux besoins de mobilité et non contre tel ou tel mode de transport s'impose. Le développement des infrastructures doit ainsi se poursuivre pour répondre à la demande.

Transition énergétique

L'industrie de la construction est actrice des changements nécessaires (assainissements énergétiques, durabilité des constructions et des matériaux, proximité, réflexions sur la mobilité), mais aussi accusée de nombreux maux (impact écologique de l'activité, empreinte carbone des matériaux, production de déchets, transport, imperméabilisation des sols, îlots



de chaleur, atteinte paysagère, conditions de travail en situations d'intempérie, etc.). Or, les réponses à ces défis doivent être dûment négociées et acceptées, être mesurées à l'aide d'indicateurs crédibles, en rappelant que l'activité humaine, la vie, sont productrices de CO₂ et que l'objectif n'est pas le « zéro émission », mais la neutralité carbone, que la consommation d'énergie ne doit pas être nulle mais revenir à des proportions acceptables avec une production respectueuse de l'environnement. Cela passera par l'économie et les entreprises pour maintenir et conserver notre niveau de vie, notre filet social, notre qualité de prestations publiques et privées.

Au niveau de la FMB, il s'agit de coordonner les politiques publiques et mesures décidées par les autorités avec le monde des entreprises et les capacités de celles-ci à assumer les travaux nécessaires.



Matériaux de construction

La pression sur les chaînes d'approvisionnement appelle la défense de solutions contractuelles acceptables, qu'il s'agisse des délais d'exécution ou de la prise en compte du renchérissement. Le prix est une donnée complexe et évolutive et non pas un paramètre invariable. Des réponses industrielles locales à certaines pénuries méritent ainsi un vrai soutien.

Pour ce qui est des types de matériaux choisis, la tendance à les opposer (bois contre béton ou métal) ne résiste pas à l'analyse, qui appelle des choix réfléchis et raisonnés. Il s'agit d'adopter le bon matériau au bon endroit ou pour le bon usage, en prenant en considération toutes les caractéristiques et contraintes du projet à réaliser. Les réponses simplistes sont à combattre, comme la volonté de certains de généraliser le remploi. Par contre, le recyclage, l'emploi de matériaux décarbonés, la prise en compte du cycle de vie sont des outils utiles et nécessaires.

Travail au noir et concurrence déloyale

Le dispositif de lutte contre ces fléaux doit gagner en dissuasion et coercition. Des améliorations du traitement administratif des infractions supposées, la généralisation du badge ainsi que des listes noires contribueront aussi à crédibiliser un dispositif qui est encore aujourd'hui trop disparate et mal compris. Les arrêts d'activités dorénavant prévus dans la LIRT sont aussi des outils innovants et il s'agira également de responsabiliser les maîtres d'ouvrage.

Sous l'angle de la concurrence déloyale, les moyens du dispositif légal (certes surtout fédéral) doivent aussi être mis en œuvre, voire développés. Il s'agit autant de cadrer les autorités de la concurrence que de limiter la concurrence des entreprises paraétatiques ou de renforcer les dispositifs de lutte contre des pratiques illégales (faillites en série notamment).

Conditions d'exécution

Un important travail accompli avec les entreprises générales depuis deux ans a posé les jalons de relations contractuelles plus équilibrées. Il s'agit de poursuivre cet effort, de renforcer la promotion des conditions générales du contrat d'entreprise et de la Norme SIA 118, de profiter de la situation en termes d'évolution des prix des matériaux pour continuer sur cette voie, sans qu'une révision des documents contractuels actuellement en vigueur ne se justifie. Le renforcement de la lutte contre le travail au noir et la lutte contre la concurrence déloyale sont aussi des angles d'attaques, de même que la nouvelle culture d'adjudication en matière de marchés publics.

Formation professionnelle

L'enjeu essentiel de ces prochaines années sera de permettre aux entreprises de répondre aux défis de la transition énergétique avec du personnel bien formé et un renouvellement de la main-d'œuvre suffisant face au vieillissement, certes relatif, des effectifs.

Surtout, les métiers du bâtiment doivent gagner en attractivité et en reconnaissance auprès des jeunes, des parents, du corps enseignant et de l'administration cantonale.

Marché de l'emploi

Il est nécessaire de disposer d'une bonne visibilité des besoins dans les divers métiers pour l'avenir, ainsi que de la réalité concrète des entreprises. Ceci s'inscrit dans un contexte de léger tassement des effectifs, lié à des craintes des entreprises sur des pertes de volumes de travail à l'avenir. Il s'agira par conséquent d'être cohérent et crédible pour éviter de renchériser par trop le coût de la main-d'œuvre, qui plus est pour les seules entreprises genevoises. La valorisation de l'économie locale doit intégrer cette donnée.

Partenariat social

Des réflexions doivent être menées à haut niveau pour défendre un productivisme maîtrisé face aux sirènes de la décroissance, militer de concert pour des conditions-cadre favorables au secteur, même dans des domaines dans lesquels les points de convergence peuvent être difficiles à trouver (assainissement énergétique, mobilité, formation).

PLQ Acacias: OUI à un nouveau quartier de qualité, OUI au logement!

Le 18 juin prochain, les électeurs de la Ville de Genève devront se prononcer, suite à un référendum, sur le PLQ Acacias 1, qui a fait l'objet d'un vote positif du Conseil municipal de la Ville. Quand bien même il s'agit d'un vote communal, la FMB, aux côtés d'autres organisations membres du Comité PRO PAV, entend réaffirmer l'importance de ce projet pour le développement du canton de Genève et pour répondre aux besoins en logements de la population.

Ce PLQ propose de transformer un quartier industriel aujourd'hui très bitumé et dévolu à la voiture en un nouveau centre-ville, abondamment végétalisé, proposant plus de 2'000 nouveaux logements.

Un nouveau centre-ville, construit sur de nouvelles valeurs

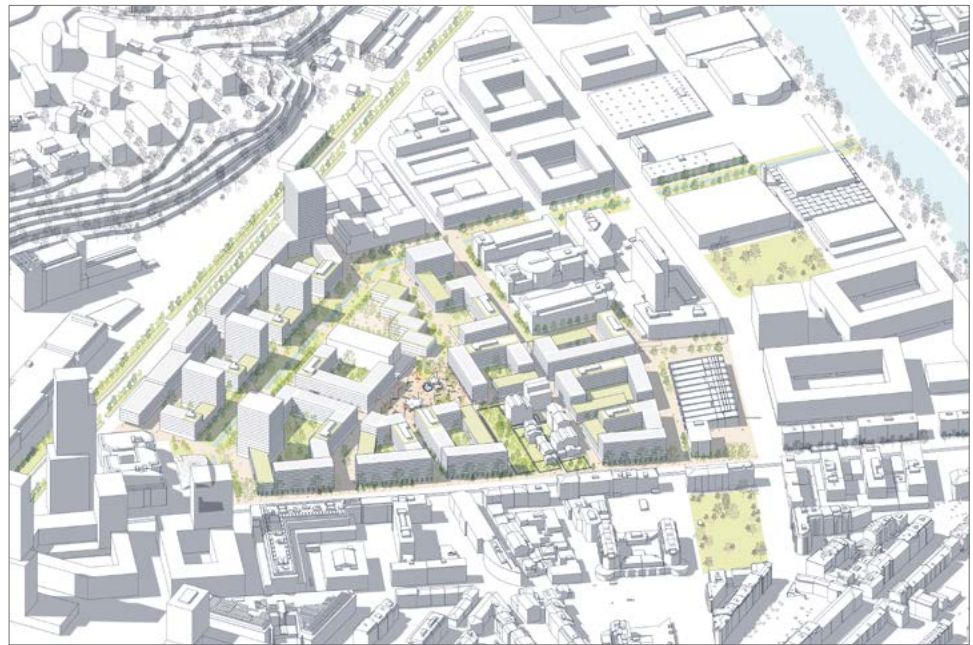
Élément marquant du projet, la Drize, qui coule aujourd'hui sous un parking, sera remise à ciel ouvert: une première à Genève! Elle traversera le quartier sur 400 mètres et un parc de 46 mètres de large suivra son parcours. Il faut dire que la nature a été intégrée au projet d'urbanisme dès la conception de celui-ci. De fait, les 64% de la surface ne seront pas bâtis: ce sont autant d'espaces ouverts, à la disposition des habitants et du public. Une place de 7'600 m² marquera le cœur du quartier, qui connaîtra une densité équivalente à celle de la Jonction ou de Plainpalais, c'est-à-dire de 2,26 (soit légèrement inférieure à celle prévue pour l'ensemble du PAV: 2,5).

2'230 nouveaux logements

Le nouveau quartier sera principalement affecté au logement, avec environ 2'230 logements créés, dont 62% de logements d'utilité publique (LUP), parmi lesquels au moins 2/3 seront subventionnés. Les autres types de logements, locatifs ou PPE, bien que non-subventionnés, seront néanmoins sous contrôle de l'État, conformément aux dispositions légales en vigueur. Des équipements de proximité tels qu'une crèche, une ludothèque, un espace de quartier, une bibliothèque ainsi qu'une école feront de ce quartier un lieu de vie de qualité au quotidien.

Mixité d'activités

Moins d'un quart (23%) des nouvelles surfaces seront dédiées à des activités et, en premier lieu, aux activités artisanales (12%), dont beaucoup sont aujourd'hui déjà présentes dans le quartier. Divers commerces de proximité occuperont les rez-de-chaussée des immeubles. Enfin, le solde des surfaces d'activité ira à des affectations telles que des cabinets médicaux, fitness, études d'avocats, école de musique, ou autres activités de loisirs et de culture.



Le 18 juin: OUI au PLQ Acacias

Une mobilité apaisée

Extrêmement bien desservi par les transports publics, le quartier sera essentiellement piétonnier. Une attention particulière est en outre portée aux itinéraires cyclables ainsi qu'à l'offre de stationnement pour vélos. Quant aux voitures, elles trouveront un stationnement dans les 590 places créées en bordure de quartier, ainsi que dans le parking actuellement en construction dans la zone des Vernets (160 places).

Des îlots de logements au cœur vert

Les immeubles d'habitation seront, pour la plupart, organisés en îlots. Tous seront ouverts et comporteront en leur centre un espace vert, en pleine terre pour 6 d'entre eux. Les bâtiments auront des hauteurs variables, afin d'éviter l'uniformité et la monotonie, trop souvent le lot des ensembles bâtis. À proximité des grands axes (routes des Acacias et route des Jeunes) prendront place des immeubles plus hauts, comme il en existe déjà en plusieurs endroits du canton (bâtiment de la RTS, tour Opale à Chêne-Bourg ou tours du Lignon).

La FMB a donc rejoint le comité unitaire PRO PAV Ensemble pour un nouveau quartier de centre-ville et invite à voter OUI au PLQ Acacias!

www.oui-acacias.ch



Loi climat : un texte pragmatique, bénéfique pour le climat, l'économie et la société

La loi climat figure au menu des votations du 18 juin 2023. Il s'agit du contreprojet indirect à l'initiative populaire « Pour un climat sain (initiative pour les glaciers) ». Si les objectifs de la loi sont ambitieux, celle-ci prévoit des mesures d'accompagnement solides permettant de les atteindre. L'industrie de la construction soutient cette loi et appelle à son adoption.

L'initiative pour les glaciers a été déposée fin 2019. Elle exige la neutralité climatique en Suisse à l'horizon 2050, soit un bilan net d'émissions de gaz à effet de serre égal à zéro. Le Parlement a décidé de lui opposer un contreprojet indirect qui a pris la forme de la loi fédérale sur les objectifs en matière de protection du climat, sur l'innovation et sur le renforcement de la sécurité énergétique (LCI), soit la «loi climat» en format abrégé. Il est à relever que le Comité de l'initiative pour les glaciers, satisfait de la teneur de la LCI, a décidé de retirer l'initiative à la condition que le contreprojet entre en vigueur. Si la LCI est acceptée le 18 juin, l'initiative sera donc retirée.

Ce que propose la LCI

La LCI reprend l'objectif général de neutralité climatique à l'horizon 2050, mais est plus précise que l'initiative en posant des objectifs intermédiaires de réduction des émissions de gaz à effet de serre au fil des ans. S'agissant du secteur du bâtiment, les émissions devront ainsi être réduites de 82% au moins d'ici 2040, par rapport à leur niveau de 1990, et de 100% d'ici 2050.

À la différence de l'initiative, la LCI ne se contente cependant pas de poser des objectifs mais propose des mesures d'accompagnement et des investissements appelés à rendre l'atteinte de ces objectifs plus réaliste et économiquement supportable.

Les mesures d'accompagnement : le secteur du bâtiment en première ligne

L'initiative pour les glaciers se limite à poser deux exigences, à savoir la neutralité climatique et l'interdiction générale des carburants et combustibles fossiles à l'horizon 2050. Elle ne prévoit aucune mesure d'accompagnement et ne précise pas de quelle manière la neutralité climatique doit être atteinte. En résumé, l'initiative pose un objectif et des interdictions, rien de plus.

La LCI prévoit, elle, des mesures d'accompagnement, notamment des conseils aux entreprises et aux branches qui élaborent des feuilles de route pour l'atteinte de leurs objectifs, ainsi que des aides financières pour le recours à des technologies et processus innovants leur permettant d'atteindre ces dits objectifs.

S'agissant plus particulièrement du secteur du bâtiment, la LCI prévoit un programme d'impulsion d'une durée de 10 ans et doté de 200 millions de francs par année, visant à encourager le remplacement des installations de chauffage à combustible fossile et des chauffages électriques fixes à résistance par une production de chaleur à base d'énergies renouvelables, ainsi que des mesures dans le domaine de l'efficacité énergétique.

En résumé, la LCI conserve les objectifs généraux de l'initiative mais se donne les moyens de ses ambitions en prévoyant des mesures d'accompagnement et d'aide à disposition des entreprises et des ménages.

L'industrie de la construction s'engage en faveur de la LCI

La transition énergétique et la politique climatique ne seront couronnées de succès que si elles tiennent compte des réalités économiques, sociales et technologiques. Se contenter de poser des objectifs ambitieux sans se donner les moyens de les atteindre revient au mieux à vendre du rêve, au pire à faire le lit de la décroissance économique. La LCI prend ces réalités en compte et vise à accompagner la transition énergétique afin de la rendre réalisable.

Si la société en profitera dans son ensemble, l'industrie de la construction en profitera également directement. En effet, malgré les multiples objectifs annoncés ces dernières années par les autorités publiques, le taux d'assainissement énergétique des bâtiments ne progresse somme toute que relativement lentement, avec un taux de rénovation global des bâtiments actuellement toujours inférieur à 1% en Suisse. Or, si les ces objectifs climatiques doivent être atteints, ce taux de rénovation devra doubler voire tripler dans les années à venir. La LCI prévoit des fonds supplémentaires pour ce faire, ce qui se traduira par plus de travaux et une sécurité de planification accrue pour les entreprises du secteur. Il s'agit aussi de rendre plus attractifs les investissements des entreprises en faveur de la formation professionnelle, tant initiale que continue.

C'est pourquoi les associations faîtières de l'industrie de la construction réunies au sein de constructionsuisse appellent à l'adoption de la LCI et s'engagent au sein de l'Alliance Économie suisse pour la loi sur le climat (<https://loiclimat-maintenant.ch/>).

Le Comité de la FMB recommande donc le «OUI» à la LCI.

Informations complètes :

- <https://oui-loi-climat.ch>
- <https://loiclimat-maintenant.ch>

OUI 
Loi climat 18 juin

La fiscalité et les dépenses publiques au cœur des votations du 18 juin 2023

Parmi les sujets au programme des votations du 18 juin, les questions fiscales et de dépenses publiques seront une nouvelle fois à l'ordre du jour. Petit panorama de quelques enjeux, pour s'y retrouver dans la jungle de ces propositions.

Imposition minimale des grands groupes d'entreprises : gardons l'argent en Suisse.

Débutons par le niveau fédéral. Une modification de la Constitution nous est proposée, permettant d'introduire l'imposition minimale de grands groupes d'entreprises, lesquels sont actifs à l'international et réalisent au moins 750 millions d'euros de chiffre d'affaires annuel. Cette proposition ne tombe pas du ciel. C'est en effet l'OCDE et le G20, dans le contexte de la mondialisation, qui ont initié le projet, en rédigeant une réforme de l'imposition des grands groupes d'entreprises et proposé une imposition minimale de 15% pour ces grandes entreprises.

De fait, quelque 140 pays, dont la Suisse, se sont engagés à les reprendre. Notre pays, et plus particulièrement dans notre canton, accueille de nombreuses entreprises multinationales concernées par cette réforme. Et qu'il l'adopte ou non, celle-ci l'impacte obligatoirement. En effet, du moment qu'un pays héberge une entreprise concernée, l'imposition minimale s'impose : si le pays en question ne taxe pas suffisamment, les autres États dans lesquels cette entreprise est présente pourront alors prélever la différence, jusqu'à ce que l'on atteigne 15%. En clair, la question n'est pas tant de savoir si l'entreprise concernée sera imposée à ce taux minimal, mais qui conservera la substance fiscale.

Pour la Suisse, cette votation est importante à plus d'un titre. Il s'agit pour notre pays de garder l'argent en Suisse. Ensuite, elle assure aux grandes entreprises présentes sur notre territoire une stabilité en leur évitant de complexes et coûteuses procédures juridiques et fiscales. Et les recettes fiscales qui en découleront resteront aux trois quarts en main des cantons, qui pourront les utiliser pour améliorer l'attractivité de leur place économique.

Initiative « 1'000 emplois » : la machine à déficits... sans aucun bénéfice pour l'emploi !

Sur le plan cantonal, il sera aussi question d'enjeux fiscaux. Mais alors que la reprise de l'imposition minimale de la réforme de l'OCDE entend fixer un standard homogène sur le plan international pour les grands groupes, la gauche et les syndicats nous sortent quelques initiatives de leur large arsenal de propositions visant à augmenter encore les impôts à Genève et à dépenser toujours plus.

Une première initiative - l'IN 181 dite « 1'000 emplois » - crée la machine de Frankenstein à produire de la fonction publique. En clair, chaque année et sans limite dans le temps, des emplois publics nouveaux seraient ajoutés à ceux déjà existants, dans des domaines en lien avec l'Agenda 21, et plus particulièrement dans la santé et la transition énergétique. La base est de 1'000 nouveaux postes annuels, nombre adapté à la baisse comme à la hausse en fonction du taux de chômage de l'année précédente. Pour 2023, ce seraient 780 postes, pour un taux de chômage 2022 de 3,9% en moyenne. Ces emplois s'ajouteraient à ceux ordinairement créés chaque année, pour assurer les prestations de l'État (enseignement, sécurité ou encore numérisation). Et pour arroser le tout, l'initiative encourage la semaine de 32 heures sans diminution de salaire, dans l'ensemble de l'économie.

IN 181
1'000 EMPLOIS ÉTATIQUES
DE PLUS PAR AN,
INDÉFINIMENT !

+ 6 MILLIARDS
DE CHARGES
EN 10 ANS

NON À CETTE BOMBE FISCALE

Ce texte est problématique à bien des égards. D'une part, il entend s'attaquer au chômage, en créant de l'emploi. Mais Genève n'a pas de problème d'emplois, puisque le canton en offre près de 400'000 à une population active de moins de 240'000 personnes. Oui, des personnes se retrouvent sans emploi, et nous devons tout faire pour qu'elles retrouvent rapidement le marché du travail. Mais comment des emplois créés artificiellement, dans des domaines qui requièrent des compétences précises et souvent élevées pourraient être occupés par des personnes qui n'en ont pas forcément le profil ? On ne s'improvise pas spécialiste de la santé ou ingénieur en nouvelles technologies d'un coup de baguette magique. Or, l'initiative ne se préoccupe absolument pas de formation. Les emplois ainsi créés ne pourront très souvent donc pas être proposés aux personnes en marge du marché du travail.

D'autre part, ce texte a un coût. Et Genève peine déjà à maîtriser ses dépenses. Notre canton est le deuxième en termes de dépenses par habitant (après le canton de Bâle-Ville) et le premier en termes de dépenses pour sa (très chère) fonction publique. Et gageons que cette initiative ne va pas améliorer la situation. Le salaire médian dans la fonction publique étant proche de 140'000 francs, on est déjà à près de 110 millions de dépenses supplémentaires pour la première année. Et la deuxième année, ce montant sera de 330 millions supplémentaires (les 110 de la première et les 220 de la deuxième). Au bout de 10 ans, on dépasse les 10'000 postes créés et les 6 milliards de dépenses supplémentaires cumulées. Les générations à venir apprécieront... d'autant que la plaisanterie n'a pas de fin.

Une concurrence déloyale du secteur public inacceptable

Comme si l'explosion des charges proposées ne suffisait pas, les initiants ont ajouté un second volet à leur délire dépensier : promouvoir la semaine de 32 heures sans diminution de salaire ! Il est vrai que certains la testent. Mais ce sont des secteurs où des marges de progression de la productivité sont possibles. Mais un commerce vendra-t-il autant en 32 heures qu'en 42 ? Un coiffeur pourra-t-il faire autant de coupes avec cet horaire réduit ? Pourra-t-on achever un chantier dans les délais dans de telles conditions ? Assurément non ! Et fort heureusement, la loi sur le travail fédérale nous protège d'une généralisation obligatoire de cette réduction de l'horaire. Mais rien ne nous dit que l'État ne voudra pas tenter l'expérience. Au final, ce sera au contribuable de passer à la caisse et à l'économie privée, qui doit dégager des bénéfices pour vivre, de subir la concurrence déloyale des conditions offertes par le secteur public.

L'enfer, ce n'est pas forcément les autres

Comment allons-nous payer tout cela ? Et bien les initiants ne vont pas chercher très loin, puisqu'ils nous sortent leur solution magique : augmentons la fiscalité ! Car nous n'en avons pas terminé avec les dérives de la gauche...

Alors même que Genève est le canton qui taxe le plus de Suisse (il affiche le coefficient fiscal le plus élevé de Suisse, et de loin), l'initiative IN 185 des mêmes milieux s'en prend à l'imposition de la fortune. Elle est déjà la plus forte de Suisse, mais cela ne suffit pas : augmentons-là de 50%, pendant 10 ans. Et tant qu'à faire, autant en profiter pour modifier au passage, et de façon permanente cette fois, les critères du bouclier fiscal, qui protège les contribuables genevois d'une imposition confiscatoire, en le rendant plus difficile à atteindre. Le qualificatif de temporaire de l'initiative est donc fallacieux.

Concrètement, cela signifie que l'imposition sera encore plus forte. De petits allègements sont certes prévus. Mais ne nous y trompons pas : il s'agit d'un produit d'appel trompeur qui n'allègera que peu la facture fiscale de certains, pour mieux faire passer la pilule de la forte augmentation d'impôts à d'autres.

Les PME cible d'une nouvelle attaque fiscale

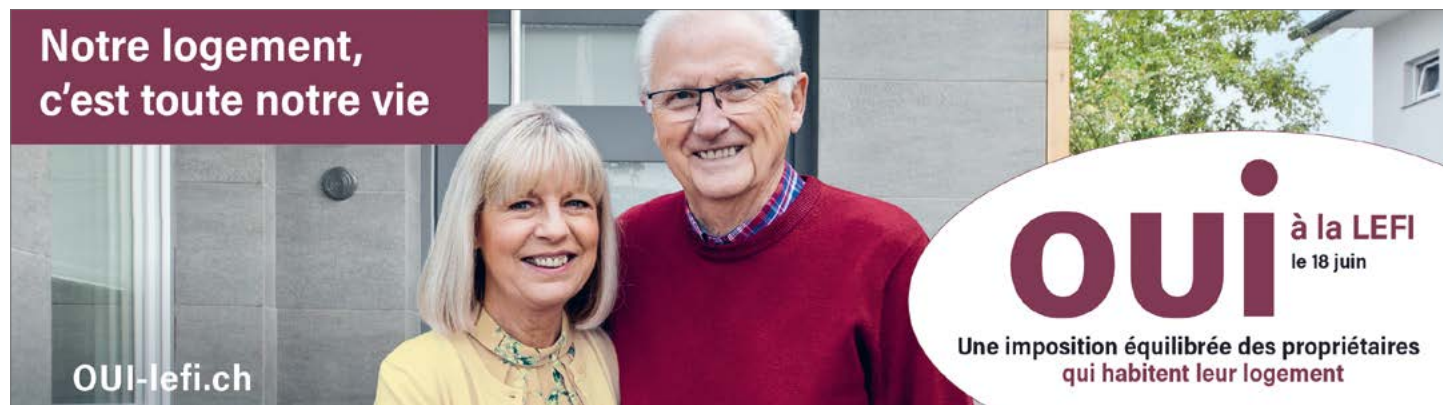
Le récent exemple norvégien, qui connaît une imposition de la fortune similaire à Genève et qui vient de procéder à une augmentation du taux, démontre à l'envi que ce type de mesure n'est pas sans risque. En effet, suite à une augmentation pourtant moindre que celle qui est prévue à Genève, de nombreux contribuables ont fui le pays. Pour venir en Suisse notamment, mais pas pour Genève. Jouer ainsi aux apprentis sorciers peut donc avoir des conséquences à la baisse sur le volume de rentrées fiscales, et partant sur la couverture du financement des prestations à la population.

Dans la mesure où l'outil de travail entre également dans le calcul de l'impôt sur la fortune, l'initiative touche bien évidemment les entreprises, et notamment les PME. L'initiative constitue donc une nouvelle attaque contre les PME et est un poison pour ceux qui créent de l'emploi, de la prospérité et génèrent des recettes fiscales. Elle doit être combattue avec énergie.

On l'aura donc compris, la votation du 18 juin a comme principal enjeu la prospérité de notre pays, et surtout de Genève. Si l'on entend conserver une certaine substance fiscale, sans passer la ligne rouge qui fera de notre canton un enfer de taxes et de dépenses, nous devons :

- Soutenir la réforme de l'OCDE en votation fédérale ;
- Rejeter l'IN 181 et l'IN 185 à Genève.

OUI à la LEFI : une imposition équilibrée des propriétaires qui habitent leur logement



Le 18 juin 2023 la nouvelle loi sur les estimations fiscales de certains immeubles (LEFI) sera soumise en votation cantonale. Cette loi concerne la valeur fiscale des logements des propriétaires de villas et d'appartements qui est prise en compte pour le calcul de leur impôt sur la fortune.

L'impôt sur la fortune n'existe plus que dans quelques pays. La plupart l'ont aboli. En Suisse, la législation fédérale oblige toutefois les cantons et les communes à imposer la fortune. Genève est le canton qui fiscalise le plus la fortune en Suisse tant au niveau du taux que de l'estimation, ce qui est d'ailleurs très problématique pour l'entrepreneur. Parmi les mesures d'accompagnement de la LEFI figure une diminution du taux de l'impôt sur la fortune qui constitue une raison supplémentaire de soutenir cette loi.

Ainsi, la LEFI comprend quatre volets :

1. Majoration de la valeur fiscale des logements des propriétaires

Après une majoration de cette valeur fiscale de 7% intervenue en 2019, la LEFI prévoit une majoration de 12% pour rétablir une égalité de traitement entre les propriétaires de longue date (aux valeurs fiscales relativement basses) et les nouveaux propriétaires. Ensuite pour rendre le système pérenne, il est prévu une hausse annuelle. Elle est liée à l'évolution de l'indice genevois des prix à la consommation mais limitée à 1% au maximum.

2. Taux de l'impôt sur les bénéfices et gains immobiliers (IBGI)

L'IBGI fiscalise la plus-value réalisée au moment de la vente d'un bien immobilier. Un taux dégressif est appliqué en fonction de la durée de possession. Afin de se conformer au droit fédéral, il est obligatoire d'adapter le taux applicable après une durée de possession de 25 ans actuellement fixé à 0%. La LEFI propose de porter ce taux à 2% ce qui est raisonnable.

3. Baisse de l'impôt immobilier complémentaire (IIC)

L'IIC est un impôt immobilier spécial qui frappe une seconde fois le contribuable genevois au niveau de sa fortune. Il surtaxe ses biens immobiliers et s'ajoute purement et simplement à son impôt sur la fortune. Le taux actuel de cet impôt est de 1% pour les personnes physiques appliqué sur la valeur fiscale brute du logement, c'est-à-dire sans déduction des dettes. Les valeurs fiscales étant augmentées de 12%, l'impact pour les propriétaires sera important. Afin de limiter les situations pénibles, la LEFI fait passer le taux de l'IIC pour les logements affectés à la résidence principale de leurs propriétaires à 0,2%.

4. Baisse de l'impôt sur la fortune

Le taux d'imposition sur la fortune est, à Genève, le plus élevé de Suisse. Il approche marginalement 1%. Afin de limiter l'impact fiscal de la hausse des valeurs fiscales des logements occupés par leurs propriétaires, la baisse de l'impôt immobilier complémentaire est utile mais insuffisante. La LEFI propose dès lors de diminuer le taux de l'impôt sur la fortune de 15%. Comme mentionné précédemment, cette baisse du taux est bienvenue, également pour soulager l'imposition des entrepreneurs genevois dont l'outil de travail est malheureusement intégré à la fortune et d'ailleurs souvent surévalué par le fisc.

En conclusion, les quatre mesures cumulées de la LEFI conduisent à une économie d'impôts globale de 100 millions au profit des contribuables. Les prestations publiques ne sont pas péjorées puisque le canton réalise des excédents comptables très importants (727 millions en 2022!).

La LEFI permet de rétablir une égalité de traitement entre les propriétaires de longue date et les propriétaires récents. Il en résulte une imposition équilibrée des propriétaires de leurs logements qui permet de recommander de voter et faire voter OUI à la LEFI le 18 juin.

oui-lefi.ch



DIMENSIONS & PERSPECTIVES, le journal de la Fédération Genevoise des Métiers du Bâtiment, paraît 4 fois par an et est imprimé sur du papier recyclé.

Distribution : entreprises membres des associations professionnelles genevoises de la construction et de l'immobilier ; associations professionnelles et économiques genevoises, régionales et nationales ; pouvoirs publics (Confédération, Canton et Communes GE) ; partis politiques ; syndicats ; médias.

Responsable éditorial : Nicolas RUFENER • E-mail : redaction@fmb-ge.ch

FMB - PONT ROUGE CENTRE DE FORMATION - Rampe du Pont-Rouge 4 - 1213 Petit-Lancy - www.fmb-ge.ch

Conception graphique : Agence Hémisphère • Impression et diffusion : Moléson Impressions.